

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2008**

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 27 novembre 2008  
à 18 h 00, sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

**Etaient présents :**

M. LAUNEY, M. TROCHON, M. SAILLARD, Mme CHATEL, Adjoints;  
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, Mme BEAUGE,  
M. LE FORESTIER, M. PICHON

**Absent(s) excusé(s):** M. BAMEUL, M. BAILLEUL

**Absent(s) non excusé(s) :** néant

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Richard LECARPENTIER



Mme le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Jean DESPREZ qui nous a quittés le 17 octobre dernier. Premier adjoint au maire jusqu'en 1995, il a fortement marqué la vie municipale et associative pendant plusieurs années.

-----  
Dès l'ouverture de la séance, le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2008 est adopté et signé des membres présents.

**PROJET D'ACQUISITION DES TERRAINS DE M. PESNEL**

Mme le Maire fait part de la décision favorable de Monsieur Pesnel, suite à la proposition établie lors de la dernière séance du 16 octobre soit 156 710 € pour l'ensemble des terrains, sous réserve que la déclivité importante n'entrave pas la faisabilité d'une maison d'accueil ou similaire destinée aux personnes âgées. Sur ce point, Mme le Maire propose de contacter la Commission Départementale d'Accessibilité afin de convenir d'un rendez-vous sur place. Dans le cas d'impossibilité majeure, le projet serait revu à l'étude. La décision définitive est donc reportée.

**PROGRAMME DE VOIRIE 2009**

Maurice LAUNEY présente le détail estimatif réalisé par la DDE. Il concerne comme convenu :

- <b>une partie du chemin de la Cauvinerie</b>	<b>47 375 € HT</b>
- <b>le chemin du Roqueret (du H. Saillard à la Vieville)</b>	<b>79 855 € HT</b>
- <b>La Fosse</b>	<b>13 925 € HT</b>
- <b>le trottoir autour de la Salle de Sports</b>	<b>19 825 € HT (à redéfinir- en option)</b>
<b>Total</b>	<b>170 480 € HT</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte, la poursuite du projet, charge Mme le Maire de solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre et faire appel à candidatures.

**COMPTES RENDUS DES CONSEILS D'ECOLES - SERVICE D'ACCUEIL**

Les comptes rendus des conseils d'écoles ont été faits et diffusés à chacun par Agnès CHATEL. Les points suivants sont débattus :

- l'école primaire sollicite une augmentation de la subvention à la coopérative pour financer deux sorties en car, par classe et par an, soit 250 € au lieu de 160 €, question qui va être étudiée au chapitre de l'attribution des subventions annuelles. Par ailleurs, il est également demandé une rallonge de 50 € par an du crédit bureau pour l'achat du papier. Sur ce point la mise en réseau informatique permet la diffusion des infos aux enseignants sans la nécessité d'impression systématique des documents. Mme le Maire précise que le budget 2008 d'acquisition du papier par la commune (en supplément du crédit fournitures scolaires) s'élève déjà à 700€.

Mme Mouchel proposait de stocker le matériel remis par l'Association Saute Va Bouge sous le préau de l'école au niveau de la chaufferie. Mme le Maire s'y oppose pour des raisons de sécurité selon les consignes de la Commission de Sécurité des ERP. Une liste exhaustive d'affectation de ce matériel à l'école maternelle devra d'ailleurs être déposée en Mairie qui trouvera une solution pour le stockage.

Le service d'accueil a été mis en place lors de la grève du 20 novembre dernier mais étant donné que le Conseil Municipal avait délibéré négativement en mai 2008, aucune communication préalable sur l'organisation n'a volontairement été faite. Mme le Maire précise qu'au regard de la loi du 20 août 2008 rendant obligatoire le service d'accueil et par soucis de sécurité envers les enfants, un accueil minimum a cependant été organisé. Les agents territoriaux en fonction aux écoles, rendus disponibles du fait d'absence d'enseignants ont été alors affectés, selon les besoins et en priorité à la mise en place de ce service.

#### **INDEMNITE DE BUDGET ET CONSEIL AU TRESORIER**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, en vertu de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 décide, à l'unanimité, d'accorder annuellement et pour toute la durée du mandat à Monsieur LE COURTOIS, comptable, trésorier de Bricquebec, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget au taux de 100% auxquelles il peut prétendre, calculées en fonction du montant des dépenses des trois derniers exercices. A titre indicatif pour 2008, l'indemnité de conseil s'élève à 525.67 €, celle de budget à 45.73 €.

#### **DEFIBRILLATEUR**

Emmanuel Bailleul a fait transmettre un nouveau devis pour la fourniture de deux appareils automatisés du type utilisé par les services de secours. Il est effectivement envisagé d'en poser un au complexe sportif et le second à la mairie. Outre la subvention Groupama, une subvention Etat est également possible. Mme Le Maire informe qu'une infirmière a proposé ses services de présentation du matériel. Reste à fixer une date avec Emmanuel Bailleul.

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2008**

ASS. ACT.GERONTOLOGIQUE BRICQUEBEC		100.00
ASS. DES SCLEROSES EN PLAQUES		100.00
ASSOC AVEUGLES DE LA MANCHE		100.00
CHAMBRE DES METIERS COUTANCES		25.00

CROIX ROUGE FRANCAISE VALOGNES		100.00
MUTUELLE DU TRESOR		15.00
POINT DE DEPART (SIDA)		100.00
SECOURS CATHOLIQUE		150.00
TELETHON/ A.F.M.		100.00
Association Sportive du Collège de Bricquebec		100.00
Association Française des Diabétiques du Nord-Cotentin		50.00
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS 2008</b>		<b>11 470.00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Centre aéré

Comme convenu, la commission chargée du dossier a pris toutes les mesures dans l'urgence afin de

ORGANISME	ELEMENT SUPPLEMENTAIRE	SUBVENTIONS 2008
A.S. SAMBO SOTTEVAST		350.00
ACPG CATM SOTTEVAST		150.00
AMICALE DES CHASSEURS		150.00
AMICALE DES CHEVEUX BLANCS		2 000.00
ASSO BIEN VIVRE NOTRE TEMPS LIBRE		200.00
ASSOC SOTTEVAST BADMINTON		350.00
CLUB 3E AGE TOUJOURS JEUNES		200.00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNEL.	200€ par classe	60000
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNEL.	8 € par élève	600.00
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	200€ par classe	1 00000
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Achat Noël 8 €/élève	880.00
CSL Section Modern Danse		500.00
ELAN RURAL SOTTEVAST		700.00
ETOILE SOTTEVASTAISE		500.00
Association Sportive de Sottevast	FC Sottevast St-Joseph	1 000.00
	Section Vétérans de Sottevast	350.00 Sur demande des vétérans : somme exceptionnellement versée au Football club cette année
	Section Futsal	300.00
France Shokotan karaté-do		100.00
Moi Aussi J'existe		100.00
ADEVA		100.00
Ass de Développement des Soins Paliatifs Hôpital de Valognes		150.00
ASS COEUR CANCER		250.00

répondre aux attentes des parents explicitement demandeurs pour les vacances de la Toussaint. Le centre de Bricquebec a alors accepté d'accueillir les enfants de Sottevast. La commission propose alors de participer aux frais de transports engendrés à raison de 4 € par jour et par famille. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

## **2 – Infos ZA**

Mme le Maire informe l'assemblée de l'évolution du dossier. L'étude géotechnique a été réalisée le 17 novembre dernier. Une première réunion de concertation avec le cabinet ACEMO chargé de la maîtrise d'œuvre et les services associés au projet, a eu lieu le 26 novembre. Il s'avère que pour permettre l'accès par le rond point de la Perrette, la courbe imposée empiète sur un terrain que la commune doit également acquérir (environ 2000 m<sup>2</sup>). Le propriétaire va être contacté à cet effet. Par ailleurs et parallèlement, la commission d'appel d'offres se réunira le 3 décembre pour l'ouverture des plis de soumission des cabinets d'étude pour la révision simplifiée du PLU.

## **3 – Convention M. Folacci.**

Mme le Maire expose que pour l'obtention de son permis de construire destiné à la réalisation de 12 chambres d'hôtel à l'étage du bar restaurant et afin de se mettre en conformité avec les exigences du PLU et des normes d'accessibilité, M. Folacci doit réaliser des emplacements de stationnement obligatoires. La partie privative du futur hôtel de par sa superficie trop exiguë ne permet pas cette réalisation. Une convention de mise à disposition de places de stationnement du parking public est alors nécessaire pour que le projet se réalise. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et autorise Mme le Maire à signer le document ad hoc.

## **4 – Décision modificative budgétaire**

Des virements de crédits sont nécessaires en section d'investissement par opération afin de permettre le mandatement des travaux engagés non prévus et décidés depuis le vote du budget primitif. Un état récapitulatif est remis à chacun des membres

## **5 – Devis peinture maison Renard**

Après examen des devis présentés pour la réalisation des travaux de peinture à la maison Renard, le Conseil Municipal retient celui de l'entreprise Hébert : 7 308 € HT.

## **6 – Elections prud'homales**

724 électeurs inscrits au bureau de vote de Sottevast : organisation du scrutin ouvert de 8 h à 18 h et tours de garde

## **7 – Infos diverses**

- mesure de sécurité prise consécutivement à l'écroulement de la berge de la Douve
- sécurité agglomérations : étude commencée par un diagnostic sur place réalisé par la DDE.

## **8 – Site Internet**

Chacun des membres a reçu une première maquette de page d'accueil réalisée par Objectif Multimédia. Les avis étant partagés, le Conseil souhaite qu'une autre proposition lui soit transmise.

## **9 – Divers**

- Accord du C.M. pour faire encadrer la chronologie des maires de la commune réalisée par Michel BAMEUL

- Jean-Marie BOSQUET interroge quant aux possibilités de recours dont dispose la commune contre les malfaçons en toiture du complexe sportif, provoquant les fuites déplorées lors des fortes pluies. Mme le Maire a déjà fait intervenir l'assistance juridique de Groupama : il est convenu avec l'expert que l'entreprise Belliard intervienne à chaque signalement de fuite en toiture. Jusqu'alors l'entreprise se déplace et répare. Ce sujet récurrent pourrait aboutir effectivement à une action en justice à l'encontre de cette entreprise.

- la remise des diplômes aux lauréats du concours communal de fleurissement est arrêtée au Jeudi 11 décembre.
- plusieurs réunions de commissions sont ensuite fixées ainsi que le calendrier des réunions du conseil du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Le Maire,  
Françoise BOUGIS